

MAIRIE

DE

BASSUSSARRY**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016**

64200

L'an deux mil seize, et le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06 avril 2016, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhaits, Vigier et Gony.

Excusés : MM. Lahorgue (procuration à M. Baudry), Klisz (procuration à M. Davril) et Bigoteau.

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 janvier 2016

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Installation du remplaçant de Mme David : ce point est reporté à la prochaine séance.

Administration Générale :

1°/ Convention avec les services de l'état pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Adopté à l'unanimité

2°/ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

M. Sorhaits déplore le fait de ne pas y avoir été associé.

M. Gony demande des précisions quant au grade pourvu. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une mutation et que le grade de l'agent recruté s'impose donc.

Pour : 14 (dont 2 procurations)

Contre : 1 (M. Gony)

Abstentions : 2 (M. Sorhaits et Mme Vigier)

Urbanisme :

3°/ Autorisation de déposer un permis de construire

Adopté à l'unanimité

4°/ Autorisation de déposer un permis de démolir

Adopté à l'unanimité

Affaires sociales :

5°/ Indemnités versées à deux stagiaires

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité :

6°/ Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. relatif à l'évolution des ressources fiscales depuis la mise en œuvre de la fiscalité professionnelle unique

Adopté à l'unanimité

9 :

Finances :

7°/ Comptes de gestion :

- | | |
|---|----------------------|
| - 7 : Compte de gestion du budget général : | Adopté à l'unanimité |
| - 7-1 : Compte de gestion du BA du lotissement du golf : | Adopté à l'unanimité |
| - 7-2 : Compte de gestion du BA du lotissement Ur Geldi : | Adopté à l'unanimité |
| - 7-3 : Compte de gestion du BA du Cimetière : | Adopté à l'unanimité |
| - 7-4 : Compte de gestion du BA du C.L.S.H. | Adopté à l'unanimité |

8°/ Election du Président de séance pendant le vote du Compte administratif

Adopté à l'unanimité

Comptes administratifs :

- | | |
|--|----------------------|
| 8-1 : CA du Budget général : | Adopté à l'unanimité |
| 8-2 : CA du BA du lotissement du Golf | Adopté à l'unanimité |
| 8-3 : CA du BA du lotissement Ur Geldi | Adopté à l'unanimité |
| 8-4 : CA du BA du Cimetière | Adopté à l'unanimité |
| 8-5 : CA du BA du C.L.S.H. | Adopté à l'unanimité |

9°/ Affectation du résultat :

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| 9 : Budget général : | Adopté à l'unanimité |
| 9-1 : BA du lotissement du Golf | Adopté à l'unanimité |

10°/ Création d'un budget annexe pour le lotissement Arrietako Erreka

Adopté à l'unanimité

11°/ Fixation du taux des impôts locaux

Adopté à l'unanimité

12°/ Demande de fonds de concours à la CC Errobi

Adopté à l'unanimité

13°/ Budgets Primitifs

Les différents budgets sont votés au niveau de la section et du chapitre.

- | | |
|---|----------------------|
| - 13-1 : Budget Général | Adopté à l'unanimité |
| - 13-2 : BA du C.L.S.H. | Adopté à l'unanimité |
| - 13-3 : BA du Cimetière | Adopté à l'unanimité |
| - 13-4 : BA du Lotissement Ur Geldi | Adopté à l'unanimité |
| - 13-5 : BA du lotissement du Golf | Adopté à l'unanimité |
| - 13-6 : BA du lotissement Arrietako Erreka | Adopté à l'unanimité |

Questions diverses :

- Question de M. Sorhais : «Compteurs Linky : Principe de précaution. ERDF dans sa brochure du 9 Juillet 2015 écrit :

“ Le programme Linky a pour ambition de créer un standard mondial de l'industrie du comptage évolué.

Pour y parvenir, ERDF a bâti un système évolutif utilisant des technologies de pointe, capables de gérer de très importants flux de données. Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur :Big Data, usages domotiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie: fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, startups... “

La Conseil Municipal souhaite poser 2 questions à ERDF ;

1° Si la démarche purement mercantile semble évidente , comment ERDF peut-elle assurer à nos administrés que leurs données ne seront pas utilisées à des fins commerciales ou policières ? Les 35 millions de compteurs actuels et en parfait état de fonctionnement seront à changer pour des compteurs Linky utilisant dans un premier temps la technologie du CPL générant des ondes électromagnétiques . Dans le collectif , tous les utilisateurs seront impactés , y compris les enfants .

Ces informations par fil (CPL) sont ensuite rediffusées par GPRS (téléphonie mobile).ERDF aura besoin d'équiper avec des antennes les transformateurs de quartier appartenant aux collectivités (tout comme les compteurs d'ailleurs) .ERDF doit nous prouver de façon irréfutable la prétendue innocuité des compteurs Linky. Aujourd'hui encore, les assureurs refusent de couvrir les risques causés par les ondes électromagnétiques .

Il vous faut comprendre que la responsabilité du Maire et de son Conseil est engagée si une personne devenue électro-sensible venait à se retourner contre la présence de votre compteur Linky .

2° Disposez-vous d'une étude certifiée attestant de cette innocuité ?

A la lecture de votre réponse ,le Conseil Municipal ne manquera pas de prendre position . Jusqu'à nouvel ordre , il est demandé à ERDF de surseoir à l'installation desdits compteurs. »

Le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé à ERDF de présenter en conseil municipal et en conseil communautaire le compteur Linky de telle sorte que, forts de cette présentation, les élus puissent se déterminer, malgré l'incertitude concernant le pouvoir des élus en la matière. Il informera les conseillers de la date de cette réunion qui devrait avoir lieu rapidement.

- Question de M. Gony :

- o Monsieur Gony demande où en est le projet du bâtiment du Centre bourg et quels sont les futurs acquéreurs reçus en mairie.

Le Maire informe l'assemblée que, depuis la dernière réunion du conseil, aucun élément nouveau concernant les acquéreurs n'est parvenu en mairie. Il est dans

l'attente d'une estimation qui devrait arriver très prochainement. Dès sa réception, il reprendra contact avec les acquéreurs éventuels, l'épicier et les kinésithérapeutes, pour avancer sur leur acquisition. Parallèlement, il a demandé un travail pour s'assurer du montage juridico-financier de cette opération.

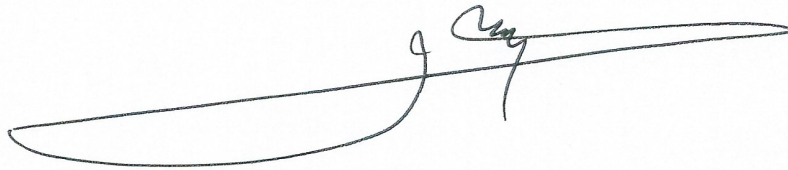
- Question de Mme Vigier : « Pensez-vous que cette contre-décentralisation imposée au profit d'une grande région dans laquelle nous pèserons uniquement 5 % permettra de mieux défendre les intérêts de la population d'Errobi ? »

Le Maire répond qu'effectivement, le nouvel EPCI ne représentera que 5% de la grande région, mais signale que la métropole de Bordeaux ne représente que 13%, Errobi en l'état 0.4% et la Communauté d'agglomération de La Rochelle 2%. Il n'en demeure pas moins que l'EPCI sera la 2^{ème} plus grande collectivité de la Région. A la question de savoir s'il permettra une meilleure défense des intérêts de la population d'Errobi, il répond que la loi NOTRe est entrée en vigueur depuis le 07 août 2015 et qu'elle donne au préfet des pouvoirs pour redessiner la carte intercommunale. Pour sa part, il aurait aimé garder la communauté de communes Errobi en l'état, mais d'une part, ce serait un rêve et d'autre part, il serait regrettable de ne pas prévoir l'avenir. Il précise que ce sujet sera débattu d'ici peu en réunion du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h.

Bassussarry, le 12 avril 2016

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a smaller, more complex mark above it.